



Objectifs

Prévenir les impayés

Gérer les non-paiements de frais de séjours par les résidents

Programme

Prévention des impayés et optimisation du contrat de séjour

Prévention des impayés : optimiser le contrat de séjour (la vérification des ressources, les garanties de paiement, l'introduction des modes alternatifs de règlement des litiges)

Les types de dépenses pour une prise en charge en EHPAD

Aides financières et gestion amiable de l'impayé

Les solutions amiables

Les modes alternatifs de règlement des litiges

Les aides financières disponibles

Gestion précontentieuse et contentieux

La gestion pré-contentieuse de l'impayé

Les obligés alimentaires

La procédure d'expulsion

Public

Personnels des services financiers en ESMS

Méthodes pédagogiques

Méthode participative avec apports théoriques et exercices pratiques d'application

Intervenant

Juriste spécialisée en droit administratif

Sanction de la formation

Attestation individuelle de fin de formation

Modalités de formation

intra-établissement

Étude de faisabilité sur demande

inter APDHES

2 jours, 12 heures

① 13 et 14 mars 2024

② 23 et 24 septembre 2024

750 € par participant

Contact

05-56-24-49-39

info@apdhes.fr

Référence

3.7.

Madame Monsieur

Nom d'usage : Nom de famille :

Prénom :

Date de naissance :

Fonction/grade :

Service :

Numéro de tél. : Numéro de Fax. :

E-mail :

ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR :

Adresse complète :

N° SIRET :

RESPONSABLE DE LA FORMATION CONTINUE :

Tél. : Fax. :

E-mail (adresse à laquelle sera adressé l'accusé de réception de l'inscription) :

Désire participer à la formation suivante

Intitulé de l'action :

Date(s) de l'action :

Coût pédagogique : _____ Euros par participant

pris en charge par OPCO Budget de l'établissement le participant

APDHES-Centre Pierre Veaux se réserve le droit de reporter à des dates ultérieures ou d'annuler l'action de formation dans le cas où le groupe constitué serait inférieur à 5 stagiaires

Toute annulation peut être faite, sans frais, par le bénéficiaire, si elle parvient par écrit à APDHES Centre Pierre Veaux au moins 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation.

Sauf cas de force majeure reconnue par APDHES Centre Pierre Veaux, pour toute annulation faite par le bénéficiaire moins de 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation, APDHES Centre Pierre Veaux facturera un dédit de 25 % des frais de formation, montant non imputable par le bénéficiaire à la contribution financière obligatoire de formation.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, les frais de formation sont dus en totalité. Il demeure possible de remplacer le stagiaire se désistant par une personne ayant le même profil et le même besoin de formation.

Date et signature

(Nom, qualité du signataire) :